

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 juin 2009

MISE EN ŒUVRE DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT
(Deuxième lecture) - (n° 1692)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 374

présenté par
M. Yves Cochet, Mme Billard, M. Mamère et M. de Rugy

ARTICLE 19

À la dernière phrase de l'alinéa 1, supprimer les mots :

« la filière hydrogène, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les experts ne considèrent pas la filière hydrogène comme viable et renouvelable car elle nécessite une utilisation de ressources et une dépense d'énergie trop importante.

C'est d'ailleurs la raison pour laquelle la filière hydrogène ne fait pas partie de l'engagement numéro 55 du Grenelle de l'environnement, ni d'aucun autre engagement, qui traite du développement des énergies renouvelables.